

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.01.2016

Numéro de version 25

Révision: 08.01.2016

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

· Nom du produit:	<b>ACETONE</b>
· Code du produit:	0008
· No CAS:	67-64-1
· Numéro CE:	200-662-2
· Numéro index:	606-001-00-8
· Numéro d'enregistrement	01-2119471330-49-XXXX

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

· Emploi de la substance / de la préparation *Voir annexe 1*  
*Solvants*  
*Fabrication de produits chimiques*

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· Producteur/fournisseur:	Société CHARBONNEAUX BRABANT Société P. BRABANT Société FLOURENT BRABANT Société BRABANT CHIMIE Société HAUGUEL Saint Ouen Société HAUGUEL Gonfreville	TEL: 03-26-49-58-70 TEL: 03-20-41-28-05 TEL: 03-20-41-28-05 TEL: 02-38-87-81-75 TEL: 01-30-37-00-04 TEL: 02-32-79-55-00
---------------------------	---	--

· Service chargé des renseignements: *Service Sécurité de la société CHARBONNEAUX BRABANT*  
*5 rue de Valmy - Z.I. Port Sec - BP 341*  
*51062 REIMS CEDEX*  
*Tel: 03 26 49 58 70*  
*Courriel: chimie@charbonneaux.com*

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

ORFILA *téléphone: 01 45 42 59 59*  
SAMU : 15  
POMPIERS: 18  
Emergency Number 112  
*Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.*

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

*Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.*



GHS07

*Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.*  
*STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.*

**2.2 Éléments d'étiquetage**

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
· Pictogrammes de danger

*La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.*



GHS02



GHS07

· Mention d'avertissement  
· Mentions de danger

*Danger*  
*H225 Liquide et vapeurs très inflammables.*  
*H319 Provoque une sévère irritation des yeux.*  
*H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.*

· Conseils de prudence

*Tenir hors de portée des enfants.*  
*Lire l'étiquette avant utilisation.*  
*En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.*  
*P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.*  
*P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.*

(suite page 2)  
FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.01.2016

Numéro de version 25

Révision: 08.01.2016

**Nom du produit: ACETONE**

(suite de la page 1)

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- Indications complémentaires:
- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.

### · 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

- vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### · 3.1 Substances

- No CAS Désignation
- Code(s) d'identification

67-64-1 ACETONE

- Numéro CE:
- Numéro index:
- SVHC

200-662-2  
606-001-00-8  
néant

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### · 4.1 Description des premiers secours

- Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.  
Amener les sujets à l'air frais.

Contactez le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.

En cas d'inconscience, couchez et transporter la personne en position latérale stable.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

- Après inhalation:

Laver immédiatement à l'eau.

- Après contact avec la peau:

- Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste

Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.

- Après ingestion:

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical

Demander immédiatement conseil à un médecin.

### · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Etourdissement

### · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement spécifique requis.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### · 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

### · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Les eaux de ruissellement vers les égouts peut provoquer un incendie ou une explosion.

### · 5.3 Conseils aux pompiers

#### · Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

- Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Éviter le contact avec la peau et les yeux

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.01.2016

Numéro de version 25

Révision: 08.01.2016

**Nom du produit: ACETONE**

(suite de la page 2)

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Utiliser du matériel antidéflagrant

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)

Si possible, utiliser un système de transfert clos.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.

Mise à la terre des équipements

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

Les réservoirs de stockage doivent avoir une liaison équipotentielle électrique et une mise à la terre.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour

l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

**ACETONE**

VME (France)	Valeur momentanée: 2420 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm
PEL (U.S.A.)	2400 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm
REL (U.S.A.)	590 mg/m <sup>3</sup> , 250 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 1782 mg/m <sup>3</sup> , 750 ppm Valeur à long terme: 1188 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm BEI
AGW (Allemagne)	1200 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm 2(l);DFG

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.01.2016

Numéro de version 25

Révision: 08.01.2016

**Nom du produit: ACETONE**

(suite de la page 3)

## · DNEL

DNEL (-)

Utilisation Finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Effets aigus, Effets locaux  
Durée exposition: 1h  
Valeur: 2420 mg/m<sup>3</sup> - 1000ppm

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques  
Durée d'exposition: 8h  
Valeur: 186 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques  
Valeur 1210 mg/m<sup>3</sup> - 500ppm

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques  
Durée exposition: 24h  
Valeur: 62 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques  
Durée exposition: 24h  
Valeur: 200 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Ingestion  
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques  
Valeur: 62 mg/kg

## · PNEC

PNEC (-)

Eau douce: 10.6mg/l  
Eau de mer: 1.06 mg/l  
Sédiment d'eau douce: 30.4 mg/kg  
Sédiment marin: 3.04 mg/kg  
Sol: 29.5 mg/kg

## · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

## · Equipement de protection individuel:

## · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.

## · Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.  
En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.  
Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.

## · Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:

Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.

## · Protection des mains:



Gants de protection

## Norme EN 374

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives...).

Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.

## · Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,5

## · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 240min

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.01.2016

Numéro de version 25

Révision: 08.01.2016

**Nom du produit: ACETONE**

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

(suite de la page 4)

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Information non disponible

· valeur du pH:

Non applicable.

· Changement d'état

Point de fusion:

94,7 °C

Point d'ébullition:

55,8-56,6 °C

· Point d'éclair:

-17 °C

· Température d'auto-inflammation:

465 °C

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· Auto-inflammation:

Non déterminé.

· Danger d'explosion:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure:

2,5 Vol %

Supérieure:

13 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C:

240 hPa

· Densité à 20 °C:

0,79 g/cm<sup>3</sup>

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Soluble

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) à 20 °C:

-0.24 log POW

· Viscosité:

Dynamique à 20 °C:

0,32 mPas

Cinématique:

Non déterminé.

#### · 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### · 10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

#### · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

#### · 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · 10.5 Matières incompatibles:

Les bases fortes

Peroxydes (H<sub>2</sub>O<sub>2</sub>, Na<sub>2</sub>O<sub>2</sub>, K<sub>2</sub>O)Acides oxydants et sels (HNO<sub>3</sub>, MnO<sub>4</sub>K...)Oxydes métalliques (CrO<sub>3</sub>, HgO)

#### · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone

La combustion génère des oxydes de carbone

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	5800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20000 mg/kg (rbt)
	NOEC 48h	3400 MG/LITRE (5)

· Par voie orale:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· Par voie cutanée:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· Par inhalation:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

#### · Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.01.2016

Numéro de version 25

Révision: 08.01.2016

**Nom du produit: ACETONE**

(suite de la page 5)

- **Sensibilisation:** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):**
- Mutagénicité sur les cellules germinales *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- Cancérogénicité *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- Toxicité pour la reproduction *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** *Peut provoquer somnolence ou vertiges.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Danger par aspiration** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

##### · Toxicité aquatique:

CE50 (écologique)	>100 mg/l, 96h mg/l (ALGUES) ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> , Essai en statique) <i>(valeur de la littérature)</i>
	>100 mg/l, 48h mg/l (DAPHNIES) ( <i>Daphnia magna</i> , Essai en statique) <i>(valeur de la littérature)</i>
LC50 (écologique)	>100 mg/l, 96h mg/l (POISSONS) ( <i>Salmo gairdneri</i> , essai en statique) <i>(valeur de la littérature)</i>

- **12.2 Persistance et dégradabilité** *Facilement biodégradable.*
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** *Pas d'autres informations importantes disponibles.  
Le produit s'évapore rapidement s'il est déversé sur le sol  
Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.4 Mobilité dans le sol**
- Autres indications écologiques:
- Valeur DCO: *Information non disponible*
- Valeur DBO5: *Information non disponible*
- Indications générales: *Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.*
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- PBT: *Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.*
- vPvB: *Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.*
- **12.6 Autres effets néfastes** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation: *Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.  
Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.*
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: *Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.  
Ne pas découper, perforer ou souder sur ou à proximité des emballages vides.  
Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux.  
Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.  
Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchet ménager.  
Ne pas incinérer un emballage fermé.*
- Produit de nettoyage recommandé: *Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage*

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### · 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA UN1090

#### · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 1090 ACÉTONE  
 · IMDG ACETONE  
 · IATA Acetone

#### · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31


Date d'impression : 08.01.2016

Numéro de version 25

Révision: 08.01.2016

**Nom du produit: ACETONE**

(suite de la page 6)

· Étiquette	3
· IMDG, IATA	
	
· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
· ADR, IMDG, IATA	II
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>	Non applicable.
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler:	33
· No EMS:	F-E,S-D
· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1090 ACÉTONE, 3, II

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### · **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- |  |                                  |
|--|----------------------------------|
| · TSCA (Toxic Substances Control Act):                       | <i>la substance est comprise</i> |
| · Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances | <i>la substance est comprise</i> |
| · Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances | <i>la substance est comprise</i> |
| · Australian Inventory of Chemical Substances                | <i>la substance est comprise</i> |
| · Canadian Domestic Substances List (DSL)                    | <i>la substance est comprise</i> |

· Korean Existing Chemical Inventory

ACETONE

KE-29367

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

*voir chapitre 2*

· Indications sur les restrictions de travail:

*Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles...)*

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

*Néant*· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:***Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.*

### RUBRIQUE 16: Autres informations

*Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.*

*Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.*

*Pour la France, en cas d'intoxication, appelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) ou le SAMU (15)*

*Angers: 02 41 48 21 21 - Bordeaux: 05 56 96 40 80*

*Lille: 0 825 812 822 - Lyon: 04 72 11 69 11*

*Marseille: 04 91 75 25 25 - Nancy: 03 83 32 36 36*

*Paris: 01 40 05 48 48 - Rennes: 02 99 59 22 22*

*Strasbourg: 03 88 37 37 37 - Toulouse: 05 61 77 74 47*

· Domaines d'application selon la directive 98/8/CE - Règlement CE 528/2012.

*Non concerné*

· Acronymes et abréviations:

*RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer**ICAO: International Civil Aviation Organisation*

(suite page 8)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.01.2016

Numéro de version 25

Révision: 08.01.2016

**Nom du produit: ACETONE**

(suite de la page 7)

*ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**DOT: US Department of Transportation**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)**PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**SVHC: Substances of Very High Concern**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2**Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2**STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3*

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR

(suite page 9)



**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.01.2016

Numéro de version 25

Révision: 08.01.2016

**Nom du produit: ACETONE**

(suite de la page 8)

**Annexe: Scénario d'exposition****· Désignation brève du scénario d'exposition** Voir annexe 1.

FR